



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats

CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR

~ GF PIERRE ~

(FR0013528932)

N° de contrat* : _____ (en cas de versement complémentaire)

Courtier : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

Souscripteur* : _____ Co-Souscripteur** : _____

Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne morale*** :

Dénomination sociale* : _____

Représentée par* : _____

Date de naissance du représentant* : _____

Adresse du représentant : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

*** En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

Lors de votre investissement et tout au long de la vie de votre contrat, l'épargne atteinte sur les supports en unités de comptes relevant du 3°, du 4° et du 5° de l'article R.131-1 du Code des assurances, est limitée à 30 % de l'épargne atteinte de l'ensemble de votre contrat. Dès que cette limite est dépassée, le surplus sera investi sur l'un des supports monétaires présents au contrat.

☐ J'effectue un versement complémentaire ou initial* d'un montant brut de _____ € sur le support en unités de compte **GF PIERRE (FR0013528932)**.

Le montant global que le souscripteur peut investir sur le support en unités de compte GF PIERRE ne peut excéder 1 000 000 €.

*Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription

☐ J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir du fonds Euros :

Libellé du fonds Euros

Montant brut en euros ou en %*

Réinvestissement à 100% sur le support en unités de compte :

GF PIERRE

*Rayez la mention inutile

Mode de règlement :

☐ par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie** exclusivement et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : _____

☐ par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **Generali Vie** exclusivement

Tout versement en espèces est exclu.

Fait en 2 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s)

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Je prends connaissance de l'avenant aux Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur le support en unités de compte **GF PIERRE (FR0013528932)**.

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS ESSENTIELLES

GF PIERRE est un support en unités de comptes pouvant supporter des frais qui lui sont propres. Les Souscripteurs sont invités à se reporter à leur contrat et à la Documentation établie par la Société de gestion de **GF PIERRE**, et pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », à la rubrique « Autres frais » du point 5 de l'encadré « Dispositions Essentielles » de la Note d'Information valant Conditions Générales, dont les dispositions sont les suivantes :

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'information financière (document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) des supports.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA GF PIERRE

La demande d'investissement sur le support en unités de compte **GF PIERRE** pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la **GF PIERRE**.

Le montant global que le souscripteur peut investir sur GF PIERRE ne peut excéder 1 000 000 €.

L'investissement sur le support en unités de compte **GF PIERRE** sera réalisé lors d'un versement initial ou complémentaire et/ou d'un arbitrage. Ce support en unités de compte n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion proposées au contrat (rachat partiel programmés, versements libres programmés, etc.).

Lors de votre investissement et tout au long de la vie de votre contrat, l'épargne atteinte sur les supports en unités de compte relevant du 3°, 4° et 5° de l'article R.131-1 du Code des assurances, dont **GF PIERRE**, est limitée à 30 % de l'épargne atteinte de l'ensemble de votre contrat. Dès que cette limite est dépassée, le surplus sera investi sur l'un des supports monétaires présents au contrat.

Les produits d'épargne relevant du 3°, 4° et 5° de l'article R.131-1 du Code des assurances sont notamment les suivants :

- les « Autres FIA »
- les fonds communs de placement à risque
- les fonds communs de placement dans l'innovation
- les titres de créances négociables, obligations, droits, parts ou actions non cotés émis par des sociétés commerciale ou des organismes de titrisation
- les obligations, titres participatifs, certificats mutualistes, le cas échéant les certificats paritaires et titres subordonnés émis par les sociétés d'assurance mutuelles, les mutuelles, unions et fédérations, et institutions de prévoyance

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphes(s)



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par la Société de gestion, présentant notamment les caractéristiques principales de GF PIERRE (FR0013528932) et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par la Société de gestion » s'entend des Statuts de GF PIERRE.

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

**Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante, sans ratures et ajouts de mots :
« Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »**

Fait à _____, le _____

(en deux exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Information sur la protection des données personnelles
« Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generalivie.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP »